Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 089-200067130-20261022-192_2026-DE

Geste & Territoire 2032

Schéma directeur des métiers d'art

Document de travail - 11 août 2026

1. Projet de délibération en Conseil communautaire

Objet : Adoption du Schéma directeur "Geste & Territoire 2032"

Contexte

La Puisaye-Forterre se distingue par une **densité exceptionnelle de métiers d'art**, couvrant une grande diversité de savoir-faire : céramique, métal, pierre, bois, verre, textile, restauration patrimoniale, design, photographie, etc...

Cette diversité constitue à la fois **une richesse culturelle, économique et touristique**, et **une contrainte structurante** pour l'action publique : les situations professionnelles, les modèles économiques et les attentes des artisans d'art sont très hétérogènes, ce qui nécessite une politique communautaire adaptée, progressive et structurante.

Les métiers d'art s'inscrivent au croisement de **trois politiques publiques majeures** pour notre territoire :

- **La Culture** (patrimoine, création, transmission, éducation artistique),
- **Le Tourisme** (attractivité, image de territoire, économie de séjour),
- **Le Développement économique** (soutien aux entreprises, structuration de filières, innovation).

En outre, de par leur rapport à l'économie de la ressource, au circuit court, à la production non industrielle ou encore à la réparation et au réemploi, les métiers d'art constituent par ailleurs une **branche naturelle des politiques de transition écologique.**

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 089-200067130-20261022-192_2026-DE

Fruit des nombreuses initiatives engagées dès 2019 dans le prolongement d'une "Étude d'opportunité stratégique des métiers d'art" conduite par Nièvre aménagement, la Communauté de communes a obtenu en 2024 le **label national Ville et Métiers d'Art (VMA)**, une distinction rare à l'échelle intercommunale, qui reconnaît la qualité de l'écosystème local, des savoir-faire et initiatives individuels et collectif, et confirme le rôle structurant de la collectivité dans une démarche de soutien aux métiers d'art.

Forte de cette reconnaissance nationale, la Communauté de communes souhaite porter plus haut l'ambition et faire de la Puisaye-Forterre **un véritable territoire de référence des métiers d'art**. En renforçant les coopérations locales, en développant des partenariats nationaux et en affirmant une stratégie de valorisation du territoire et de ses acteurs, la Communauté de communes souhaite faire de cet écosystème riche et complexe un des principaux moteurs de développement du territoire.

Le schéma directeur des métiers d'art, objet de la présente délibération, fixe à l'horizon 2032 les orientations que la Communauté de communes souhaite adopter pour réaliser cette ambition.

Du point de vue de la méthode, la Communauté de communes a souhaité que l'élaboration de ce schéma directeur fasse l'objet d'une large concertation avec les artisans d'art. Au regard de la diversité des profils et des besoins, il semblait indispensable d'associer étroitement les parties prenantes à la construction de cette politique publique. Près de 50 artisans d'art ont ainsi apporté leur contribution à ces réflexions. Leur production collective a fait l'objet d'une restitution lors de l'installation de la commission Artisanat et Métiers d'Art.

Par ailleurs, la collectivité envisage la création, à Toucy, sur le site des anciens ateliers SNCF, d'une **Maison des Métiers d'Art**, en articulation avec le projet de **pôle d'excellence de la filière bois**. Le présent schéma directeur doit constituer une **rampe de lancement** pour cette perspective, sans en faire un axe autonome, mais en permettant d'expérimenter des coopérations, des services, des événements et des modèles économiques qui pourront préfigurer ce futur équipement et ses synergies naturelles avec le pôle d'excellence de la filière bois.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 089-200067130-20261022-192_2026-DE

Objectifs du schéma directeur

Le schéma “Geste & Territoire 2032” vise à :

- **Structurer, soutenir et animer l’écosystème local**, en renforçant les coopérations entre artisans, acteurs culturels, acteurs économiques, établissements de formation et services communautaires ;
- **Développer la visibilité et l’attractivité du territoire**, en affirmant la Puisaye-Forterre comme un carrefour des métiers d’art à l’échelle régionale et nationale ;
- **Renforcer la transmission et la formation**, en mettant en réseau les acteurs locaux, en donnant de la visibilité à l’offre existante et en favorisant l’ouverture au grand public ;
- **Préfigurer la Maison des Métiers d’Art**, en expérimentant des actions, des services et des partenariats susceptibles d’être intégrés dans ce futur équipement.

Le schéma directeur fixe une **ambition politique à l’horizon 2032**, tout en prévoyant une **programmation annuelle adaptative**, permettant d’ajuster les actions en fonction des résultats obtenus et des opportunités dans une logique constante de maîtrise budgétaire.

Décision

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Adopte** le Schéma directeur des Métiers d’Art “Geste & Territoire 2032” ;
- **Autorise** le Président à engager les démarches nécessaires à sa mise en œuvre ;
- **Mandate** les services communautaires pour élaborer chaque année une **programmation opérationnelle annuelle**, présentée en conseil communautaire ;
- **Autorise** le Président à engager les démarches partenariales nécessaires, notamment avec :
    - l’Office de tourisme de Puisaye-Forterre,
    - le réseau Ville et Métiers d’Art,
    - Ateliers d’Art de France,
    - l’Institut pour les Savoir-Faire Français,
    - les établissements de formation du territoire ;
- **Décide** que les Journées Européennes des Métiers d’Art 2027 et le projet “Toute ma ville dans un objet” constitueront deux temps forts, symboliques et structurants, pour la mise en oeuvre de ce schéma en 2027.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 089-200067130-20261022-192_2026-DE

2) Projet de schéma directeur (annexé au rapport)

Geste & Territoire 2032

La beauté du Geste, l'avenir du Territoire

Schéma directeur des Métiers d'Art 2025-2032 – Version 1

1 – Introduction générale

La Puisaye-Forterre est un territoire singulier en France : une concentration exceptionnelle d'artisans d'art, une diversité rare de savoir-faire, un patrimoine culturel vivant, des lieux de formation reconnus, des événements d'envergure nationale, et une identité forte autour de la création, du geste et de la matière.

Cette richesse constitue un levier majeur d'attractivité, de développement économique, de rayonnement culturel et de cohésion territoriale.

Le présent schéma directeur fixe une **ambition politique à l'horizon 2032**, tout en prévoyant une mise en œuvre **progressive, adaptative et partenariale**.

2 – Contexte territorial

Une diversité exceptionnelle de métiers d'art

La Puisaye-Forterre accueille :

- des céramistes, potiers, sculpteurs, tailleurs de pierre, verriers, ferronniers, tourneurs, ébénistes, relieurs, tisserands, maroquiniers, restaurateurs du patrimoine, designers, artistes plasticiens...
- des structures de formation : EMA-CNIFOP, Campus MANA, Métairie Bruyère, ateliers professionnels, stages, formations courtes ;
- des lieux culturels et patrimoniaux : Guédelon, Saint Fargeau, La Poèterie, musées, ateliers ouverts, galeries, festivals.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 089-200067130-20261022-192_2026-DE

Cette diversité est **une singularité nationale**, mais aussi **une contrainte** : les attentes, les modèles économiques et les besoins sont très différents selon les métiers.

Trois politiques publiques concernées

Les métiers d'art se situent au croisement de :

- **la culture** (création, patrimoine, transmission),
- **le tourisme** (attractivité, image, économie de séjour),
- **le développement économique** (entreprises, filières, innovation).

Des liens directs entre métiers d'art et enjeux de transition écologique

Les métiers d'art occupent une place singulière dans la transition écologique. Ils reposent sur des savoir-faire fondés sur la matière, le geste, la réparation, la durabilité et l'usage raisonné des ressources. Ils valorisent (majoritairement) des matériaux locaux, des circuits courts, des pratiques sobres et des modes de production non industrialisés.

À ce titre, ils constituent un levier concret pour promouvoir une économie plus circulaire, encourager la réutilisation et la restauration, et sensibiliser les habitants à des pratiques respectueuses de l'environnement. En soutenant les métiers d'art, la Communauté de communes contribue ainsi à une transition écologique ancrée dans les réalités du territoire, fondée sur la transmission, la sobriété et la valorisation des ressources locales.

Un label rare à l'échelle intercommunale : Ville et Métiers d'Art

La Communauté de communes est l'une des rares intercommunalités françaises à être labellisée **Ville et Métiers d'Art**, ce qui renforce son positionnement national.

3 – Enjeux internes pour la collectivité

Renforcer les coopérations internes

La mise en œuvre du schéma nécessite une coopération renforcée entre :

- culture,
- tourisme,
- économie,
- urbanisme,

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 089-200067130-20261022-192_2026-DE

- transition écologique,
- mobilités,
- communication.

Cette exigence se traduira par l'organisation chaque année, en amont du cycle de préparation budgétaire et sur la base des propositions émises par la *comité local des métiers d'art* (Cf 5.1), d'une réunion transversale de préparation de la programmation annuelle du schéma directeur. Cette démarche permettra de saisir de façon efficace et opérationnelle les opportunités de croisement des politiques publiques autour des objectifs travaillés avec les parties prenantes.

Mobiliser la commande publique

La collectivité peut soutenir les artisans d'art via :

- des clauses dans les marchés publics (mobilier, signalétique, aménagements, restauration patrimoniale),
- des appels à projets intégrant les métiers d'art,
- des commandes artistiques ou artisanales.

Structurer un pilotage communautaire

La gouvernance doit associer :

- élus,
- artisans d'art,
- établissements de formation,
- Office de tourisme,
- partenaires régionaux et nationaux.

La méthode très participative qui a présidé à l'élaboration de ce schéma directeur, par l'implication directe d'un collectif d'artisans d'art, a initié une dynamique et des modalités d'animation de l'écosystème à prolonger et amplifier.

Il est proposé dans ce cadre la **création d'un Comité Local des Métiers d'Art** (Cf 5.1) dont la fonction consistera à :

- Assurer le partage d'information autour de la mise en oeuvre du schéma directeur
- Évaluer les résultats obtenus
- Établir les lignes directrices à proposer chaque année au conseil communautaire pour la définition du programme annuel.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 089-200067130-20261022-192_2026-DE

Le Comité Local des Métiers d'Art se réunira deux fois par an, dans un format ouvert et convivial.

4 – Vision 2032

En 2032, la Puisaye-Forterre doit être reconnue comme :

- **un territoire de référence au niveau national et international**,
- **un territoire de formation et de transmission**,
- **un territoire d'innovation artisanale**,
- **un territoire d'événements majeurs**,
- **un territoire où les métiers d'art contribuent à l'économie locale**,

La future Maison des Métiers d'Art se bâtira sur cette dynamique qu'elle viendra amplifier, en articulation étroite avec le pôle d'excellence de la filière bois.

5 – Les trois axes du schéma directeur

Axe 1 : Structurer, soutenir et animer l'écosystème local

Objectifs

- Créer une gouvernance stable et représentative
- Renforcer les coopérations avec et entre les artisans
- Soutenir les artisans d'art sur les fonctions de base
- Contribuer à la création locale de valeur, aider à la captation de marchés
- Développer les coopérations internes entre services
- Structurer les partenariats nationaux
- Préfigurer les services de la future Maison des Métiers d'Art

Actions envisagées

1. **Installer et animer le Comité Local des Métiers d'Art**

   La gouvernance est partie intégrante du schéma directeur. La mise en place et l'animation de ce comité, selon le cadre présenté plus haut, répond à un besoin fort de continuité dans le dialogue entre la communauté de communes et les parties prenantes de l'écosystème des métiers d'art, dont les artisans d'art eux-mêmes.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 089-200067130-20261022-192_2026-DE

Le comité local des métiers d'art contribue ainsi à la fois à la bonne circulation de l'information entre les acteurs, à la construction de partenariats efficaces et à la valorisation des résultats obtenus.

2. Créer un "France Service des Métiers d'Art" (proposition des artisans)

Ce service répond à de nombreux besoins très concrets exprimés par les artisans d'art :

- Appui administratif : facturation électronique, comptabilité, montage de dossiers de subvention
- Appui juridique : statuts, contrats, assurances
- Appui numérique : réseaux sociaux, référencement, outils digitaux
- Mise à disposition de bureaux, outils mutualisés

Des offres de service existent pour répondre à ces besoins, mais elles sont éparpillées et inégalement accessibles selon les situations individuelles.

L'ambition est haute mais l'objectif est de cheminer vers une offre de service locale agrégée qui pourrait prendre place dans une future maison des métiers d'art.

De façon opérationnelle, dans un premier temps, la communauté de communes pourra commencer par organiser des "journées collectives" thématiques associant divers experts selon une programmation trimestrielle.

3. Créer une fonction de Manager de territoire (proposition des artisans)

Le travail de concertation mené dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur a mis en avant une attente forte des artisans de pouvoir s'appuyer sur la Communauté de communes pour :

- Animer le réseau local des artisans d'art
- Mettre en relation les acteurs et des opportunités (marchés, subventions, projets pluridisciplinaires...)
- Coordonner des projets
- Appuyer l'organisation de manifestations

Ces différentes fonctions correspondent pleinement au poste de chargé de mission Métiers d'Art tel qu'il a été redéfini en juin 2026. Ce cadre de travail pourra donc être maintenu. Il préfigure par ailleurs pour partie le profil du responsable de ce futur équipement.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 089-200067130-20261022-192_2026-DE

4. Mettre en place une plateforme digitale métiers d'art (proposition des artisans)

Les ressources digitales sont aujourd'hui assez mal exploitées dans le travail d'animation du réseau. La mise à l'étude de solution numérique de type DIGIPAD semble de ce point de vue assez pertinente.

Elle permettrait d'offrir différents services contribuant à la mise à disposition de nombreuses ressources auprès d'acteurs souvent très dispersés :

- Répertoire des artisans
- Agenda des formations
- Calendriers de manifestations
- Ressources administratives
- Forum d'entraide
- ...

Cet outil sera accessible par le site internet communautaire.

5. Initier l'organisation de "Rencontres professionnelles en Puisaye-Forterre"

Le territoire de Puisaye Forterre propose de très nombreuses manifestations et évènements autour des métiers d'art en direction du grand public.

Leur intérêt économique est non négligeable mais il manque sur le territoire, au regard de son potentiel, des rendez-vous proposés à des professionnels, dans le but de capter des marchés.

Ce type de rencontres professionnelles, à destination d'architectes et de designers d'intérieur par exemple, pourra s'ouvrir à des artisans inscrits dans des filières d'excellence.

6. Mobiliser le levier de la commande publique

La commande publique est un levier puissant de soutien de l'économie locale mais il reste complexe à activer.

En intégrant les métiers d'art dans les marchés communautaires — aménagements, mobilier, signalétique, restauration patrimoniale, équipements culturels ou touristiques — la collectivité peut créer des débouchés économiques tout en affirmant son identité de territoire créatif.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 089-200067130-20261022-192_2026-DE

Le schéma directeur permettra d'installer une démarche structurée : repérage des besoins des services, clauses favorisant les savoir-faire locaux, appels à projets dédiés, et accompagnement des artisans pour répondre aux marchés. Cette mobilisation progressive contribuera à la visibilité des métiers d'art et renforcera les coopérations internes (culture, urbanisme, tourisme, économie).

La préfiguration de la Maison des Métiers d'Art pourra en elle-même, le moment venu, constituer un support intéressant de prototypage de micro-commandes intégrées à une opération d'ensemble.

7. Soutenir les communes qui souhaitent mettre en valeur l'artisanat d'art présent sur le territoire

La Communauté de communes soutiendra chaque année un projet de mise en valeur des savoir-faire locaux porté par une commune dans le cadre d'un appel à projet.

Ces productions installées dans l'espace public matérialiseront un parcours au sein du territoire et façonneront son identité.

Axe 2 : Visibilité, attractivité, rayonnement

Objectifs

- Affirmer le positionnement national du territoire
- Développer des événements à forte visibilité
- Valoriser les artisans d'art dans la communication territoriale
- Renforcer la présence du territoire dans les réseaux nationaux

Actions possibles

1. JEMA 2027 – événement fédérateur (proposition artisans)

Les JEMA 2027 constitueront un temps fort de la mise en œuvre du schéma directeur et demeureront un rendez-vous annuel important dans la mise en oeuvre du schéma directeur.

L'objectif est d'en faire un événement à la fois **grand public**, **professionnel** et **territorial**, en s'appuyant sur la diversité des métiers d'art présents en Puisaye-Forterre.

La programmation pourra associer :

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 089-200067130-20261022-192_2026-DE

- des **ateliers ouverts**, démonstrations, parcours thématiques, conférences ;
- une **mise en valeur du binôme Maîtres d'Art – Élève** sélectionné par l'Institut pour les Savoir-Faire Français, dont la présence renforce la portée nationale de l'événement ;
- une communication élargie via les réseaux **ISFF**, **VMA**, **AAF**, et l'Office de tourisme.

Cet événement permettra de tester des formats susceptibles d'être intégrés demain à la Maison des Métiers d'Art (accueil de démonstrations, formats de médiation, partenariats nationaux).

2. Projet VMA – Toute ma ville dans un objet

Ce concours national constitue une opportunité stratégique pour la mise en oeuvre du schéma directeur en 2027, dans le prolongement immédiat de la remise officielle du label Ville et métiers d'Art en janvier 2026.

La communauté de communes accompagnera la constitution d'un **collectif de créateurs**, en lien avec les artisans d'art, les établissements de formation (EMA-CNIFOP, Campus MANA) et les acteurs culturels.

L'objectif est de :

- révéler une identité territoriale forte à travers un objet emblématique ;
- encourager la coopération entre artisans, designers, lieux culturels et établissements scolaires ;
- préparer une présence du territoire à l'exposition nationale au **Carré Saint-Cyr**.

Ce projet est un excellent levier pour structurer des dynamiques collectives et préfigurer des formats de création collaborative qui pourraient trouver leur place dans la future Maison des Métiers d'Art.

3. Soutenir la reconnaissance du grès de Puisaye

La démarche pour la reconnaissance du **grès de Puisaye** (ou terre à grès de Puisaye) s'inscrit dans une volonté locale de labellisation en Indication Géographique (IG) ou Indication Géographique Protégée (IGP) pour protéger ce savoir-faire céramique historique.

L'objectif est de faire reconnaître l'origine et l'authentique savoir-faire des poteries et de la terre de Puisaye via un cadre officiel dans le prolongement

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 089-200067130-20261022-192_2026-DE

des efforts de structuration de la filière soutenus depuis plusieurs années par la communauté de communes aux côtés de nombreux acteurs locaux.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectif du schéma "Geste & Territoire 2032"

4. Soutenir la mise en réseau des boutiques collectives (au sein du territoire et au-delà)

La Puisaye-Forterre dispose d'un atout rare : un réseau de boutiques collectives dynamiques, porté à la fois par l'Office de tourisme avec les boutiques **ART d'Ici**, et par des initiatives associatives ou coopératives animées directement par les artisans. Ces lieux jouent un rôle essentiel dans la visibilité commerciale des métiers d'art, l'accueil des visiteurs et la diffusion d'une image cohérente du territoire.

Dans le prolongement des travaux engagés par Ville et Métiers d'Art, la Communauté de communes accompagnera la mise en réseau de ces boutiques, en favorisant l'interconnaissance, le partage d'expériences et l'expérimentation de formats communs : échanges d'artisans, harmonisation de certaines pratiques, outils de communication mutualisés, et participation à une phase pilote nationale si elle se confirme. Cette dynamique permettra d'accroître la lisibilité de l'offre, de renforcer l'activité commerciale des artisans et de positionner la Puisaye-Forterre comme un territoire moteur dans la structuration des boutiques collectives métiers d'art.

5. Corner métiers d'art (proposition artisans)

Afin d'améliorer la visibilité commerciale des artisans d'art, la communauté de communes accompagnera la création de **corners métiers d'art** dans :

- les boutiques touristiques,
- les marchés locaux,
- les lieux culturels et patrimoniaux.

Ces espaces permettront de valoriser la diversité des savoir-faire, de soutenir les ventes locales et de renforcer la cohérence de la marque territoriale.

Ils pourront être mutualisés, tournants, ou thématiques selon les saisons et les métiers.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 089-200067130-20261022-192_2026-DE

6. Livret métiers d'art – diffusion élargie (proposition artisans)

Le livret constitue un outil structurant de valorisation du territoire.

La communauté de communes accompagnera :

- la mise à jour annuelle des volumes,
- leur diffusion élargie via l'Office de tourisme, VMA, AAF, les lieux culturels, les salons, les établissements de formation,
- leur intégration dans les actions de communication territoriale.
-

7. Participation à des salons hors-les-murs (proposition artisans)

Pour renforcer la présence du territoire dans les réseaux nationaux, la communauté de communes pourra :

- apporter un appui logistique et financier aux artisans,
- mutualiser des stands,
- organiser une présence collective sur des salons spécialisés (AAF, France Design Week, salons professionnels).

Cette action répond directement aux besoins exprimés par les artisans et contribue à la stratégie de rayonnement national.

8. Valorisation des distinctions (proposition des artisans)

De nombreux artisans d'art du territoire ont fait l'objet de distinctions officielles reconnaissant l'excellence de leur savoir-faire. Ces distinctions sont trop peu promues.

La communauté de communes développera une stratégie de valorisation des distinctions obtenues par les artisans d'art de son territoire au travers de ses actions de communication territoriale ou nationale.

Cette démarche renforce l'image d'excellence du territoire et contribue à la construction d'une marque forte autour des métiers d'art.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 089-200067130-20261022-192_2026-DE

Axe 3 : Formation, transmission, éducation

Objectifs

- Mettre en réseau les acteurs de la formation
- Donner de la visibilité à l'offre existante
- Favoriser la transmission des savoir-faire
- Ouvrir les formations au grand public
- Soutenir les projets pédagogiques de découverte et de sensibilisation

Actions possibles

1. Faire émerger un réseau local de formation aux métiers d'art

La Puisaye-Forterre dispose d'une offre de formation unique : EMA-CNIFOP, Campus MANA, Métairie Bruyères, ateliers professionnels.

Deux Lycées professionnels proches du territoire (Château-Chinon et Varzy) proposent une offre de formation complémentaire autour du bois et du fer.

Le schéma directeur propose d'accompagner la structuration et l'animation d'un **réseau local de la formation**, associant :

- les établissements,
- les artisans d'art,
- les acteurs culturels,
- les partenaires nationaux (INMA, ISFF, Fondation Hermès).

Ce réseau permettra de mieux coordonner les initiatives et les offres de formation, d'identifier les besoins, de renforcer la visibilité de l'offre et de développer des projets communs qui permettent de capter toute la diversité des besoins.

2. Catalogue territorial des formations

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 089-200067130-20261022-192_2026-DE

Pour donner de la visibilité à l'ensemble de l'offre locale, la communauté de communes accompagnera la création d'un **catalogue territorial des formations**, couvrant :

- les formations courtes,
- les stages,
- les formations qualifiantes,
- les ateliers grand public.

Ce catalogue pourra être intégré à la plateforme digitale métiers d'art et devenir un outil structurant de la future Maison des Métiers d'Art.

3. Soutien aux résidences d'artisans d'art dans les écoles

En lien avec les dispositifs CLEA / CTL et les opportunités offertes par l'ISFF, la communauté de communes encouragera :

- des résidences d'artisans d'art dans les écoles, collèges et lycées ;
- des projets pédagogiques autour du geste, des matériaux, de la création ;
- des formats de transmission innovants.

Ces résidences contribuent à la sensibilisation des jeunes, à la valorisation des métiers d'art et à la construction d'une culture commune.

4. Accueil de programmes nationaux

La communauté de communes travaillera au développement de partenariats nouveaux portés au niveau national mais qui échappent aujourd'hui au territoire et à ses acteurs.

Seront notamment ciblés :

- **Manufacto** (Fondation Hermès),
- **Prix Avenir Métiers d'Art** (INMA),
- **ACMÉ** (INMA),
- des actions de l'Institut pour les Savoir-Faire Français.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 089-200067130-20261022-192_2026-DE

Ces programmes renforcent la visibilité du territoire et soutiennent la transmission.

5. Accompagner la structuration de la formations grand public

Les métiers d'art font l'objet d'un engouement réel et de nombreuses personnes aspirent à s'y former, sans perspective professionnelle. Elles ne trouvent pas pour autant aisément de lieu de formation et la Puisaye-Forterre n'est pas organisée aujourd'hui pour répondre à cette attente.

Dans cette perspective, et pour ouvrir les métiers d'art à un public plus large, la communauté de communes encouragera la structuration d'ateliers de découverte, de cours réguliers amateurs, de stages thématiques collectifs ou particuliers.

Ces actions répondent à une demande forte et pourront trouver leur place dans le projet de Maison des Métiers d'Art si les expériences menées trouvent un modèle économique intéressant.

6 – Perspective structurante : la préfiguration de la Maison des Métiers d'Art

La Maison des Métiers d'Art constitue une perspective structurante du schéma directeur, sans en être un axe autonome. Elle représente l'horizon vers lequel convergent les actions engagées entre 2026 et 2032. Le projet, envisagé sur le site des anciens ateliers SNCF de Toucy, en articulation avec le futur pôle d'excellence de la filière bois, doit devenir un lieu fédérateur, ouvert, vivant, capable d'incarner l'identité artisanale du territoire.

Le schéma directeur permet d'en **préparer les fondations de manière progressive**. Les actions menées dans les trois axes – structuration de l'écosystème, rayonnement, formation – constituent autant d'expérimentations utiles pour définir les services, les usages, les partenariats et les modèles économiques qui pourront être intégrés dans ce futur équipement. Les rencontres professionnelles, les ateliers mutualisés, les actions de formation, les outils numériques, les coopérations avec les réseaux nationaux ou encore les formats événementiels testés dans le cadre des JEMA ou du concours VMA sont **autant de « prototypes » qui permettront d'arriver à une Maison des**

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 089-200067130-20261022-192_2026-DE

Métiers d'Art immédiatement opérationnelle, fondée sur des pratiques éprouvées.

Cette préfiguration progressive favorisera également l'émergence d'une gouvernance adaptée, associant artisans, établissements de formation, acteurs culturels, Office de tourisme et partenaires nationaux. Elle permettra enfin de **créer de la confiance** et **consolider une communauté d'acteurs engagés**, condition indispensable à la réussite d'un équipement qui doit être à la fois un lieu de travail, de transmission, de création, de valorisation et d'innovation.

7 – Programmation annuelle et pilotage

La mise en œuvre du schéma directeur repose sur une **programmation annuelle**, permettant d'adapter les actions aux opportunités, aux besoins exprimés par les artisans, aux résultats obtenus et aux réalités budgétaires. Chaque année, un plan d'action sera élaboré par les services communautaires, sur la base des **propositions du Comité Local des Métiers d'Art** et d'une **réunion transversale associant les services culture, tourisme, économie, urbanisme, transition écologique et communication.** Cette méthode garantit une articulation fine entre les politiques publiques et une capacité d'ajustement permanente.

La programmation annuelle précisera les actions retenues, leur calendrier, les partenaires mobilisés, les moyens nécessaires et les modalités d'évaluation. Elle permettra également d'**identifier les actions à prototyper dans la perspective de la Maison des Métiers d'Art**, ainsi que les coopérations à renforcer avec les réseaux nationaux (VMA, AAF, INMA, ISFF, Fondation Hermès).

Le pilotage du schéma directeur s'appuiera sur une gouvernance claire et partagée. Le Comité Local des Métiers d'Art, réuni deux fois par an, assurera le suivi de la mise en œuvre, l'évaluation des actions, la remontée des besoins et la formulation de propositions. **Le vice-président en charge de l'artisanat et des métiers d'art garantira la cohérence politique de l'ensemble**. **Le pôle culture et métiers d'art assurera la coordination opérationnelle**, en lien étroit avec l'Office de tourisme et les partenaires institutionnels. Cette organisation permettra de maintenir une dynamique collective forte, d'**assurer la continuité du dialogue avec les artisans** et de sécuriser la montée en puissance du projet jusqu'en 2032.